



Artiste à la retraite, coaching, bénévolat ?

Par yale

Bonjour, j'ai une question difficile je crois.

J'ai exercé le métier de metteur en scène et prof de théâtre pendant 30 ans. J'ai pris ma retraite (taux plein) en avril 2024. J'ai créé une micro-entreprise: je suis coach prise de parole et de théâtre. Je donne donc des cours de théâtre.

J'ai ouvert un cours collectif qui va déboucher sur un spectacle. Pour réaliser un spectacle, il me faut être salariée non ? d'une association ? c'est obligatoire ?

Si oui, je n'ai pas le droit d'être salariée d'une cie de théâtre en tant que prof puisque ça rentrerait en conflit avec mon statut d'auto entrepreneur, mais je peux en tant que metteur en scène: c'est bien cela ?

Je suis perdue...

Je me dis que j'allais diviser la saison en deux: 5 mois de coaching collectif et 3 mois en tant que metteur en scène: mais est-ce possible ? comment me déclarer ?

L'autre solution (car le budget n'est pas conséquent), serait d'être bénévole: est-ce que cela me serait permis ?

Cette solution serait idéale pour moi !

Merci de votre réponse,

Cordialement,

YB

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Je pense que vous n'êtes pas obligée d'être salariée d'une association pour réaliser un spectacle. Vous pouvez le faire en tant que micro-entrepreneur, à condition de respecter la réglementation en vigueur.

Il serait bon de prendre contact avec la DRAC de votre région.

[url=https://www.culture.gouv.fr/regions]https://www.culture.gouv.fr/regions[/url]